FH/EDL. 10003

**CIRCULATION**

**Chemin des Goliettes**

Afin d’assurer la sécurité de tous les usagers de la route, un rétrécissement de chaussée est mis en place **chemin des Goliettes**, jusqu’au au 8 avril de 7h30 à 17h30.

La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

Le stationnement est interdit.